ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1761-20050414

RAPPORT ANNUEL

2003 | 2004

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

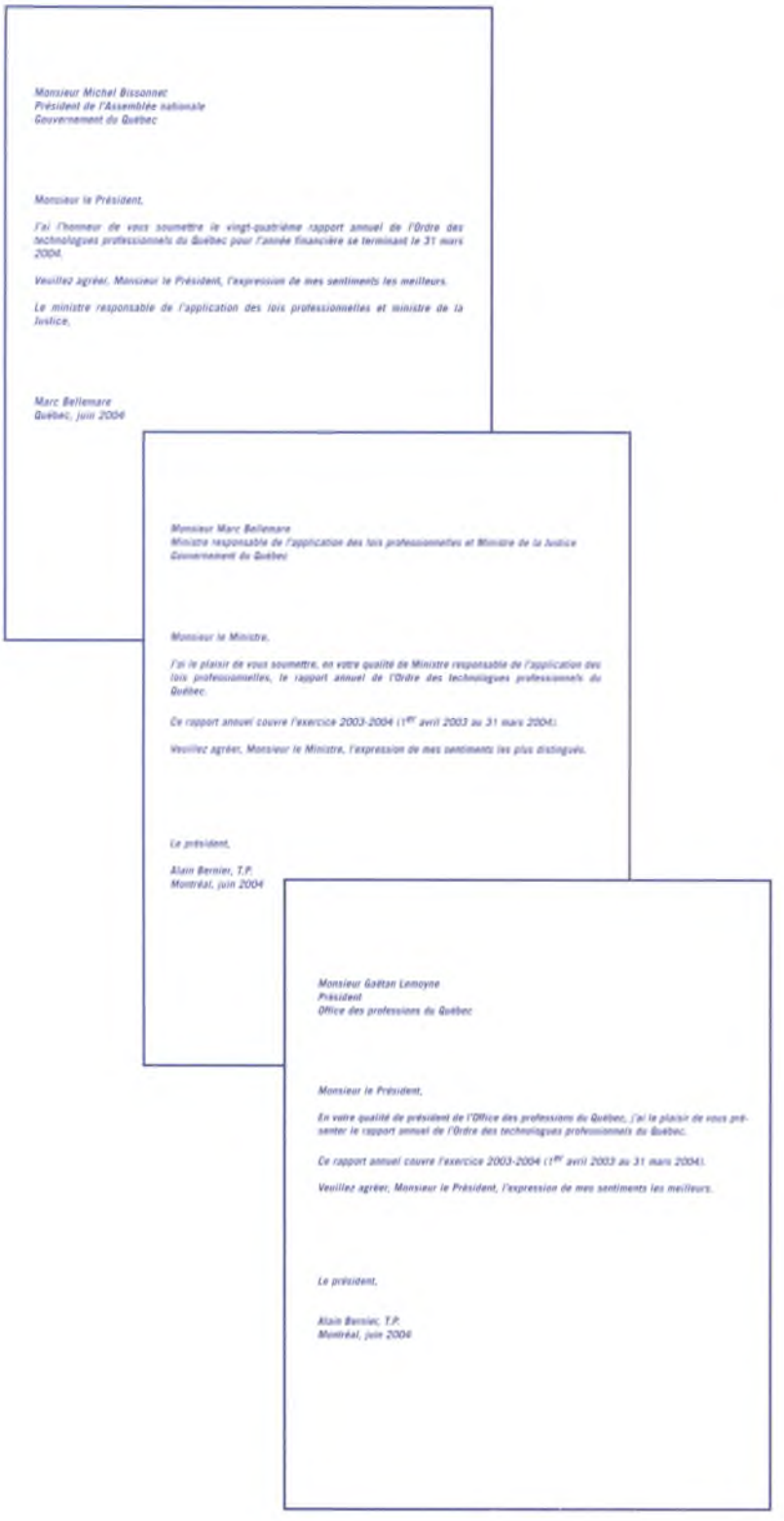

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-quatrième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Marc Bellemare
Québec, juin 2004

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2003-2004 (1er avril 2003 au 31 mars 2004).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2004

Monsieur Gaëtan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2003-2004 (1er avril 2003 au 31 mars 2004).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2004

MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) promouvoit la reconnaissance des technologues et assure la qualité de leurs services professionnels.

ORIENTATIONS

Obtenir la reconnaissance professionnelle des technologues professionnels, promouvoir leurs compétences, améliorer les mécanismes de protection du public et assurer la bonne gestion de l'Ordre.

TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ permet l'utilisation du titre réservé de technologue professionnel (T.P., T.Sc.A.) à ses membres, après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales dans le domaine des sciences appliquées et du génie.

COMPÉTENCES

Sa formation lui permet de produire des plans et devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité et de gérer des projets.

SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Le technologue professionnel oeuvre dans une foule de domaines tels que : informatique, bâtiment, travaux publics, foresterie, génie électrique, agroalimentaire.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-quatrième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Yvon Marcoux
Québec, avril 2005

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président **4**

Rapport d'élections 2004 ..... **6**

Rapport des activités du Bureau **6**

Rapport des activités du Comité administratif **8**

Rapport des comités **8**

Rapport des vérificateurs **12**

Résultats 13

Évolution des actifs nets 13

Bilan 14

Flux de trésorerie 15

Notes complémentaires 16

Renseignements complémentaires - produits 19

Renseignements complémentaires - charges 19

Prévisions budgétaires 2004-2005 ..... **21**

Tableau des membres **22**

Composition du Bureau, des comités et des membres **23**

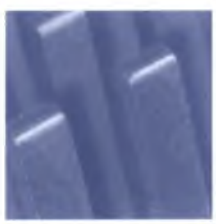
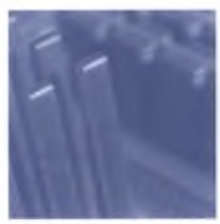

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de son mandat de protection du public, que l'Ordre des technologues professionnels du Québec assume de façon responsable, l'Ordre a adopté au cours de l'année plusieurs mesures pour améliorer l'encadrement de la qualité des services professionnels offerts au public par ses membres.

Par exemple, l'Ordre a instauré un comité permanent qui a pour mandat d'évaluer et de mieux encadrer les technologues professionnels qui exercent en inspection de maisons usagées. Ainsi, le Comité d'évaluation des compétences en inspection pré-achat a émis des attestations confirmant que les technologues professionnels répondent aux critères d'évaluation préalablement fixés pour exercer dans ce domaine. De la formation complémentaire, ciblée et spécifique à cette pratique a aussi été identifiée et suggérée à nos membres actifs dans ce domaine afin de les sensibiliser à entretenir de meilleures relations avec les consommateurs et les professionnels du domaine immobilier.

Nous avons d'autre part augmenté le nombre de membres pouvant siéger au Comité sur l'inspection professionnelle. Ce comité est maintenant mieux outillé devant la hausse du nombre d'inspections à effectuer parmi nos membres, lui permettant ainsi de mieux encadrer la pratique de la profession. L'Ordre a également procédé à l'embauche d'un troisième syndic adjoint pour mieux répondre aux demandes d'informations et d'interventions des consommateurs.

Pour mieux répondre aux impératifs de pratiques professionnelles en perpétuel changement et toujours dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre a révisé son Code de déontologie, son Règlement sur l'inspection professionnelle et son Règlement sur la tenue de dossiers et de cabinets de consultation. Ces modifications entreront en vigueur au cours du prochain exercice financier. Elles répondent ainsi à l'encadrement désiré par l'Office des professions pour intégrer les orthésistes-prothésistes dans le système professionnel au sein de notre Ordre.

Regroupant des professionnels très impliqués et à l'avant-garde de l'évolution technologique et de l'évolution du monde du travail, l'Ordre a décidé d'emboîter le pas pour l'utilisation d'un sceau et d'une signature numériques en adoptant le système offert par Notarius. Nous sommes ainsi devenus le troisième ordre professionnel à utiliser les services de cette firme pionnière dans l'implantation des systèmes à clés publiques et encryptage de documents informatiques au Québec. La paternité ou l'origine des plans, devis ou rapports techniques sur support informatique ne pourra plus faire aucun doute puisque les membres pourront les transmettre en toute sécurité tout en permettant aux destinataires de s'assurer de l'authenticité des documents.

Six parutions de la revue Le Technologue ont été réalisées en 2003-2004.

Soucieux d'assurer non seulement la qualité des services professionnels de ses membres mais d'assurer aussi une harmonie dans les champs de compétences ainsi que de veiller à l'intérêt public par la juste contribution de la profession dans ses champs de pratique, nous avons approché l'Ordre des agronomes et l'Ordre des ingénieurs forestiers en vue d'entamer des discussions afin de publier un guide conjoint de pratiques professionnelles en se basant sur le modèle de la Loi 90 dans le domaine de la santé. Bien que l'accueil de ces initiatives ait été timide en 2003-2004, l'Ordre prévoit persévérer auprès des ordres concernés et de l'Office des professions lors de la prochaine année.

En architecture, l'arrivée d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles n'a pas permis durant cet exercice de donner suite à la Commission parlementaire de février 2003 portant sur l'étude de l'article 5.1 de la Loi modifiant la Loi sur les architectes. Nous entendons poursuivre les démarches afin que les instances décisionnelles y donnent suite bientôt.

Dans la foulée de la Commission parlementaire de l'été 1999 portant sur la modernisation de la Loi sur les ingénieurs et dans le cadre de la Mise à jour du système professionnel présenté en novembre de la même année par le gouvernement d'alors, l'Office des professions a institué un groupe d'experts ultimement appelé à identifier les activités qui pourraient être exercées en partage entre les ingénieurs et les technologues professionnels. À la lumière des travaux du groupe expert, l'Office des professions consultera les milieux intéressés afin de formuler des recommandations au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Nous avons aussi terminé notre réflexion sur les orientations et les objectifs des regroupements régionaux et technologiques. Désormais, les regroupements seront appelés sections et deviennent en quelque sorte le prolongement naturel de l'Ordre. Le nouveau modèle adopté permet également de rendre les sections plus dynamiques tout en leur apportant un soutien plus cohérent en fonction des actions et des priorités qu'elles planifient.

Tous ces travaux de développement et la conduite des affaires courantes de l'organisation se sont faits avec une gestion attentive et dans le respect de l'équilibre budgétaire, grâce à l'implication bénévole de nombreux technologues professionnels et au dévouement et à l'esprit d'équipe du personnel de l'Ordre que nous nous devons de souligner.

COMMUNICATIONS

Notre service des communications a réalisé six numéros de la revue Le Technologue au cours de la période. Le contenu a été revu afin d'offrir plus d'articles à saveur technologique et pour couvrir nos secteurs qui regroupent le plus grand nombre de membres.

Un nouveau dépliant promotionnel a été produit pour faciliter l'adhésion des étudiants affiliés et les nouveaux T.P.. Un inventaire de nos outils de communication a permis de réaliser où nous devrons mettre dorénavant nos efforts pour mieux atteindre les objectifs généraux de l'Ordre.

Le site Internet de l'OTPQ constitue la porte d'entrée privilégiée du public et des membres pour toute information concernant l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

L'usage accru du courriel a permis de rejoindre rapidement et efficacement les membres de l'Ordre afin de leur transmettre des informations ponctuelles de nature urgente ou importante.

BOURSES MÉRITAS

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPQ a remis six bourses Méritas d'une valeur de 500$ chacune à six étudiants affiliés en 2003.

Carole-Anne Drouin, étudiante affiliée en architecture au Cégep de Lévis-Lauzon.

Tennessee Carmel-Veilleux, étudiant affilié en télécommunications au Collège de Maisonneuve.

Yann Laviolette, étudiant affilié en informatique au Cégep de Sorel-Tracy.

Chantal Gagné, étudiante affiliée en électronique industrielle au Cégep de Valleyfield.

Benoît Carrière, étudiant affilié en cartographie au Cégep de l'Outaouais.

Mylène Surprenant, étudiante affiliée en transformation des aliments à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.

SECTIONS

Depuis décembre 2003, par résolution des membres du Bureau, la répartition des membres d'après les régions administratives se nomme sections en remplacement de la nomination regroupements. La politique Relations avec les membres - 5 (RM-5) faisant référence au Guide de fonctionnement et d'administration d'une section a été modifiée en profondeur à la suite d'une réflexion amorcée en 2002.

En mars 2004, les sections technologiques Assainissement, Bâtiment et travaux publics, Techniques de la mécanique, Technologie du génie électrique, ont été abolies en raison de leur inactivité depuis plus d'un an.

L'atelier offert par Benoît Allaire, T.P., a suscité beaucoup d'intérêt parmi les participants de la rencontre annuelle en septembre 2003.

Les présidents des sections se sont réunis à deux reprises. Les sections technologiques en foresterie et en agroalimentaire (ATA), en collaboration avec l'Ordre, ont poursuivi leur travail respectif sur les guides de pratique.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

La rencontre annuelle s'est tenue à Québec le 27 septembre 2003. Fort de l'expérience réussie de l'année précédente, celle-ci a repris la formule appréciée d'une seule journée. Les membres ont pu profiter de conférences portant sur l'humour payant au travail, sur le service à la clientèle, sur l'attestation en inspection pré-achat, sur l'inventaire photographique pour la gestion des équipements et sur le code de déontologie. Les mentions honorifiques ont été remis comme c'est la coutume au cours du repas du midi. Le Mérite de l'innovation technologique a été attribué à Benoît Allaire, T.P.. Jean-Yves Ouellet, T.P., a été choisi Bénévole de l'année. François Boulanger a été reconnu Étudiant bénévole de l'année. Michel Arès, T.P., a été nommé Technologue de l'année 2003. Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décerné à Fernand Roger, T.P.. L'assemblée générale annuelle concluait la rencontre annuelle des T.P. en après-midi.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Depuis janvier 2002 tous les nouveaux membres (ainsi que ceux réadmis) doivent se soumettre à cet encadrement d'une durée de trois. Un examen sur le Code de déontologie et le système professionnel est dispensé. Par la suite les candidats sont invités à suivre une formationà distance en rédaction de rapport technique. Après trois années de pratique, son niveau « ruban bronze » est complété. Pour l'année 2003-2004, 348 technologues professionnels ont réussi l'examen et 14 ont complété (en mode accéléré) le niveau ruban bronze.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Huit réunions du Comité administratif, une réunion de planification au mois d'août 2003 et six réunions du Bureau ont eu lieu dont deux par téléconférence.

C'est dans le cadre de la rencontre annuelle que sont remises les mentions honorifiques de l'Ordre. Ci-dessus, Alain Bernier, T.P., président de l'OTPQ, remet le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Fernand Roger, T.P.

Le président,

Alain Bernier T.P.

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2004

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2004.

Cinq postes étaient en élection dans la région 06.

- Cinq candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.
- Le tableau suivant représente les candidatures reçues et les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2004 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPQ

RÉGION	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
06 Montréal (5)	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.
	Danièle Binette, T.P.	Danielle Binette, T.P.	Danielle Binette, T.P.
	Richard Gervais, T.P.	Bernard Gaudichon, T.P.	Bernard Gaudichon, T.P.
	Guy Létourneau, T.P.	Richard Gervais, T.P.	Richard Gervais, T.P.
	Rossana Pettinati, T.P.	Guy Létourneau, T.P.	Guy Létourneau, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2003 et mars 2004. Les principales résolutions du Bureau ont été:

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'adopter le rapport financier de l'année 2002-2003 tel que soumis, et de le présenter à l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2003 ;
- d'adopter les recommandations écrites dans les procès-verbaux du Comité d'admission et d'agrément ;
- de nommer le secrétaire de l'Ordre, Denis Beauchamp, comme répondant du syndic pour une période d'un an ;
- d'adopter le Programme de surveillance générale pour l'exercice de la profession pour 2003-2004 tel que présenté ;
- de modifier l'article 1 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des technologues professionnels* par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, du chiffre « 3 » par le chiffre « 7 » ;
- d'adopter la composition des comités telle que présentée;
- de tenir l'assemblée générale annuelle le 27 septembre 2003 à 15 heures à Sainte-Foy;
- de dissoudre le Comité du programme de développement professionnel étant donné que le PDP est bien démarré ;
- d'adopter le programme Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (144.B0) donné au collège Montmorency comme admissible à l'OTPQ et conséquemment les diplômés de ce programme ;
- d'adopter les modifications proposées à la Politique AF-9 concernant les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation ;
- de procéder à l'embauche d'un syndic adjoint pour répondre à l'augmentation des dossiers à traiter ;
- d'adopter de nouvelles normes graphiques pour les avis de radiation, de suspension ou de sanction en l'ajoutant à la Politique Administration et finances (AF-21) ;
- d'adopter le *Règlement sur l'inspection professionnelle* version française conformément aux dispositions du Code des professions ;

- de retenir pour une période d'un an les services de la firme Martin assurance & gestion de risques inc. pour la gestion du programme d'assurance responsabilité professionnelle ;

- de maintenir le statu quo quant au coût des diverses cotisations pour l'année 2004-2005 ;

- d'adopter le *Règlement sur la tenue de dossiers et des cabinets de consultation*, versions anglaise et française, tel que modifié et communiqué à tous les membres de l'Ordre, conformément aux dispositions du Code des professions ;

- d'adopter le *Code de déontologie*, version française, tel que modifié et communiqué à tous les membres de l'Ordre, conformément aux dispositions du Code des professions ;

- d'adopter le *Code de déontologie*, version anglaise, tel que modifié et communiqué à tous les membres de l'Ordre, conformément aux dispositions du Code des professions ;

- d'adopter la politique Relations avec les membres (RM) - 5 telle que modifiée ;

- d'adopter la politique Relations avec les membres (RM) - 7 telle que modifiée ;

- de nommer Joël Thériault, T.P., membre du Bureau pour représenter la région 13, 14, 15 (Rive-Nord) en raison de la démission de Réjean Touchette, T.P. ;

- d'adopter le programme proposé par la firme *Notarius* pour l'utilisation d'un sceau et d'une signature numériques en tenant compte d'une période de transition allant jusqu'au printemps 2005 pour les membres qui utilisent en ce moment un sceau ou une signature numériques ;

- de nommer Denis J. Dubois, T.P., délégué de l'Ordre au Conseil canadien des techniciens et technologues en raison de ses connaissances des enjeux au CCTT et de son engagement à la profession ;

- d'accepter l'émission d'une attestation à chaque membre exerçant en inspection préachat évalué par le *Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat* en février 2004 tel que listé dans le 6e procès-verbal du Comité ;

- d'abolir les sections technologiques suivantes : Assainissement, Bâtiment et travaux publics, Technologies du génie électrique, Techniques de la mécanique conformément à la politique Relations avec les membres - 7 (RM-7), article 18 ;

- de nommer Pierre Bonneville, T.P., comme syndic adjoint et ce, pour une période de 6 ans soit jusqu'au 15 mars 2010 ;

- de nommer Yvan Fortin, T.P., au Comité de discipline en remplacement de Pierre Bonneville, T.P. ;

- devant les faits allégués par le secrétaire de l'Ordre, au terme duquel il a des raisons de croire qu'en raison de son comportement le membre visé est dans un état psychique incompatible avec l'exercice de sa profession, conformément aux articles 48 et suivants du Code des professions, d'ordonner l'examen médical d'un membre et, à cette fin, de requérir des propositions en vue de la désignation d'un médecin par le Comité administratif ;

- d'adopter le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession du Comité d'inspection professionnelle tel que présenté pour l'exercice financier 2004-2005 en considérant les services alloués à l'inspection professionnelle par le Bureau de l'Ordre et en considérant les orientations données au processus d'inspection professionnelle et le cadre d'organisation de l'inspection professionnelle antérieurement entériné par le Bureau de l'Ordre ;

- de nommer le président de l'Ordre délégué au CIQ et le secrétaire de l'Ordre comme substitut pour l'année 2004-2005 ;

- de réserver aux seuls membres de l'Ordre exerçant en inspection préachat le programme d'assurance responsabilité professionnelle en considérant que de plus en plus de membres de l'Ordre embauchent des non-membres pour effectuer l'inspection de maisons usagées et en considérant que ces gens ne sont pas encadrés par l'Ordre et peuvent conséquemment faire grimper les primes, étant plus à risque que les membres de l'Ordre ayant suivi la formation et ayant adhéré au système professionnel ;

- d'adopter la politique Administration & Finances - 18 (AF-18) telle que révisée ;

- d'adopter la politique Administration & Finances - 22 (AF-22) telle que présentée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Alain Bernier, T.P.
Président

Richard Gervais, T.P.
Vice-président aux aff. administratives

Jean-Guy Slevan T.P.
Vice-président aux aff. professionnelles

Richard Legendre, T.Sc.A.
Vice-président aux communications

Michel A. Gougeon
Administrateur nommé

Denis Beauchamp, C.A.É.
Secrétaire

Pendant l'exercice 2003-2004, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif ;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- de verser pour le prochain exercice financier du CCTT un montant équivalent à 4,50 $ par membre comme cotisation annuelle ;
- d'adopter la politique Ressources humaines -14 (RH-14) telle que modifiée ;
- d'adopter les grilles d'évaluation des cadres et des employés du siège de l'Ordre telles que présentées ;
- de procéder aux changements de signataires des effets bancaires à la suite de la nouvelle nomination à la vice-présidence aux affaires administratives ;
- d'adopter les politiques Relations avec les membres - 5 (RM-5) et -7 (RM-7) telles que modifiées ;
- d'instaurer deux fonds dont les sommes proviendront de la participation aux profits à la suite de l'entente entre le courtier Dale-Parizeau LM inc. et l'Ordre dans le cadre du programme d'assurance automobile et habitation ;
- d'adopter la politique Administration & Finances - 9 (AF-9) telle que présentée et dont la date d'entrée en vigueur est le 1er septembre 2003 à l'exception du nouveau montant alloué par kilomètres qui est entré en vigueur le 1er janvier 2004 ;
- d'adopter la politique Ressources humaines -13 (RH-13) telle que révisée ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres - 3 (RM-3) telle que révisée ;
- d'adopter les politiques Administration & Finances 3 - 5 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 17 - 19 telles que révisées;
- d'adopter la politique Administration & Finances - 16 (AF-16) telle que révisée.

RAPPORT DES COMITÉS

ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité d'admission a tenu huit (8) réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation. Vingt-huit (28) dossiers de candidats ont été évalués, 26 candidats ont été acceptés du premier coup et deux (2) candidats ont été acceptés après avoir comblé une compétence manquante.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité d'agrément a tenu deux (2) réunions régulières concernant l'agrément de programmes. Il a évalué le nouveau programme de D.E.C. en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques 144.B0 élaboré sous forme de compétences au ministère de l'Éducation. Ses commentaires ont été acheminés au Comité de la formation et au Bureau afin que les administrateurs recommandent au gouvernement que ce programme, qui mène à un diplôme d'études collégiales, soit intégré à la liste des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre.

Les membres du Comité d'agrément ont aussi évalué le nouveau programme de D.E.C. en Techniques de génie mécanique 241.A0, également élaboré sous forme de compétences au ministère de l'Éducation. Leurs commentaires ont été acheminés au Bureau. Le résultat sera ultérieurement acheminé au comité de la formation, puis au Bureau et finalement au gouvernement afin que ce programme soit intégré à la liste des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre.

En outre, les membres du Comité d'agrément ont évalué un outil didactique d'information scolaire et professionnelle à la demande de chercheurs de l'Université de Sherbrooke.

Par ailleurs, le processus d'élaboration des programmes d'études au ministère de l'Éducation, leur évaluation par la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial ainsi que le processus d'agrément des programmes d'études collégiales à l'Ordre ont été présentés aux membres du Conseil canadien des techniciens et technologues (C.C.T.T.) à l'occasion de leur Assemblée générale annuelle qui se tenait à Québec l'automne dernier. René Brisson représentait le ministère de l'Éducation, Jean-Paul Beaumier la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial et Diane Montour, T.P. chargée à l'admission et à l'agrément des programmes , l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité d'admission et d'agrément

FORMATION

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de la formation a tenu une (1) réunion. Le Comité d'agrément lui avait soumis l'analyse du programme de D.E.C. en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques 144.B0 afin que ce dernier en prenne connaissance, en discute et enfin recommande au Bureau que ce programme donne accès à un permis délivré par l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Les membres du Comité recommandent également au Bureau de demander au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions de modifier l'article 2.09 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (L.R.Q., c. C-26, art. 184) afin de mentionner que le diplôme « Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques 144.B0 » donne ouverture aux permis délivré par l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité de la formation.

DISCIPLINE

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de discipline a trouvé coupable et condamné un intimé à une réprimande pour ne pas avoir signé et scellé l'original et les copies de plan, rapport qu'il a préparé ou qui ont été préparé sous sa direction et sa surveillance immédiate et pour avoir fait défaut de s'identifier et d'indiquer qu'il est membre de l'Ordre dans sa publicité et ainsi fait ou permis que soit fait de la publicité susceptible d'induire en erreur. Le Comité a condamné l'intimé au paiement des déboursés.

Le Comité a également trouvé un intimé coupable et l'a condamné à une réprimande pour avoir transmis de fausses informations quant au moment où le délai concernant les malfaçons cachées couvertes par la Garantie rénovation de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec commençait à courir et d'avoir communiqué par écrit avec les plaignants sans en informer le syndic. Le Comité a trouvé le même intimé coupable et l'a condamné à une réprimande pour avoir communiqué par écrit avec les plaignants sans en informer le syndic et avoir obtenu sa permission alors qu'il était informé de la tenue d'une enquête du syndic. Le Comité a condamné l'intimé à payer 10 % des déboursés. Le dossier a été porté en appel devant le Tribunal des professions sur les huit chefs de la première plainte pour lesquels l'intimé a été acquitté.

Enfin, le Comité de discipline a trouvé coupable un intimé d'avoir affirmé dans un rapport qu'il était prescrit qu'une fenêtre soit posée, qu'il n'y avait pas de trappe d'accès au drain de plancher sans avoir une connaissance complète des faits. Le Comité a aussi trouvé coupable un autre intimé d'avoir affirmé dans un rapport qu'il était requis aux plans qu'une fenêtre soit posée, qu'il n'y avait pas de fondation permanente sous le balcon arrière et d'avoir affirmé dans un rapport que le Code national du bâtiment 1995 était applicable sans avoir une connaissance complète des faits. Le Comité doit entendre prochainement les représentations sur sanction des parties dans ces deux dossiers.

La secrétaire du Comité
Me Sylvie Lavallée

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2003-2004

En juin 2003, le Bureau a approuvé le Programme de surveillance de l'exercice de la profession 2003-2004 tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle afin de s'assurer du respect des normes applicables aux technologues professionnels dans leurs secteurs d'activités respectifs, du Code de déontologie et de la réglementation de l'Ordre, notamment le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.*

À cette fin, le Comité avait prévu inspecter 2 % des technologues professionnels afin d'y vérifier principalement la conformité aux règles régissant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Parmi les 75 questionnaires envoyés, 50 visites d'inspection ont été dirigées auprès de 40 technologues professionnels exerçant en pratique privée et 10 en entreprise pratiquant dans toutes les technologies. 25 autres technologues professionnels, provenant de toutes les régions dont la majorité exerce en pratique privée, ont fait l'objet d'un banc d'essai, à savoir que le Comité d'inspection professionnelle a déterminé, après lecture et analyse des réponses qu'ils ont fournies au questionnaire d'inspection par le technologue professionnel, si une visite de l'inspecteur était nécessaire.

Le Comité d'inspection professionnelle s'est donc adjoint les services de trois inspecteurs appelés à travailler de façon interactive avec le Comité afin de bonifier le processus d'inspection et les outils développés pour faciliter leur travail.

Durant le présent exercice financier, le Comité s'est réuni à six reprises et a tenu deux séances téléphoniques pour y entériner 93 rapports d'inspection du précédent et du présent exercice où il a formulé généralement des recommandations visant à corriger certaines anomalies au Code de déontologie et à la réglementation de l'Ordre. Par ailleurs, le Comité a procédé au suivi des recommandations formulées à certains membres. La secrétaire du Comité a aussi rencontré le Bureau à une occasion pour faire état des activités du Comité. Enfin, le Comité a tenu une rencontre avec les inspecteurs afin de discuter du questionnaire utilisé lors des visites.

Les inspecteurs ont également assisté à une formation, organisée dans le cadre du Forum de l'inspection professionnelle par le Conseil interprofessionnel du Québec, sur l'enquête particulière : où, quand, comment, pourquoi ?

Enquête particulière

Le Comité n'a procédé à aucune demande d'enquête particulière.

La secrétaire du Comité
Me Marie-Josée Crête, avocate

RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision est chargé de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête.

Le Comité de révision ne s'est pas réuni pour étudier de demandes d'avis.

La secrétaire du Comité
Me Sylvie Lavallée

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2003-2004, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni quatre fois pour choisir les récipiendaires des bourses Méritas, des bourses d'entreprise et des mentions honorifiques de l'Ordre.

Sept entreprises se sont associées à l'Ordre en offrant chacune une bourse de 1000 $ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif :

- La bourse d'Aluminerie de Bécancour inc. en métallurgie a été attribuée à Dany Drolet du Cégep de Trois-Rivières.
- La bourse de Bombardier inc. a été attribuée en aéronautique à Nazim Belhannache du Cégep Édouard-Montpetit.
- La bourse de Cascades East Angus a été attribuée en technologie des pâtes et papiers à Érick Goudreault du Cégep de Trois-Rivières.
- La bourse d'Imperial Tobacco Canada a été attribuée en systèmes ordinés à Simon Thériault du Cégep de Sherbrooke.
- La bourse de Pratt & Whitney Canada a été attribuée en design industriel à Marie-Pier Guilmain du Cégep du Vieux-Montréal.
- La bourse de SGF - Rexfor a été attribuée en technologie forestière à Simon Lagacé du Cégep de Baie-Comeau.
- La bourse d'Ultramar a été attribuée en chimie analytique à Giovanni Di Lorenzo du Cégep Ahuntsic.

Le Comité décernait aussi les mentions honorifiques suivantes :

Monsieur Michel Arès, T.P., fut sélectionné comme Technologue de l'année.

Michel Arès n'a jamais calculé son temps pour bien conseiller l'Ordre à propos du dossier de la foresterie. Il est l'un de ceux à avoir réalisé, entre autres, le *Processus de réalisation d'un projet en foresterie*. Actif en forêt privée et publique, M. Arès a exercé à titre de conseiller forestier auprès des communautés amérindienne Attikameck de la Haute-Mauricie. Il a participé aux deux derniers Sommets de la forêt privée. Fort de ses 27 années d'expérience en foresterie, l'Ordre des technologues professionnels du Québec a recommandé sa candidature à la Commission d'étude scientifique et technique indépendante et publique sur la gestion de la forêt publique au Québec.

Le titre du Bénévole de l'année (prix Robert Daigneault) fut décerné à monsieur **Jean-Yves Ouellet**, T.P.. Il est membre de l'OTPQ depuis le début de sa carrière, il y a une quinzaine d'années. Il y a assumé les rôles de directeur du conseil d'administration, secrétaire et secrétaire-trésorier. Il en est à son troisième mandat à la présidence du Regroupement Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Il a participé à l'élaboration et au financement du congrès de 1999 et aux activités entourant la célébration du vingtième anniversaire de l'Ordre. Avec le temps, il est devenu une partie de la mémoire et de l'expertise de l'OTPQ. Personne-ressource fiable, il oriente les nouveaux membres vers les services dont ils ont besoin.

Richard Legendre, T.Sc.A., v.-p. Communications remet le trophée de Technologue de l'année à Michel Arès, T.P., au cours de la rencontre annuelle 2003.

Richard Gervais, T.P., v.-p. aux Affaires administratives remet le trophée de Bénévole de l'année à Jean-Yves Ouellet, T.P., au cours de la rencontre annuelle 2003.

Jean-Guy Slevan, T.P., v.-p. aux Affaires professionnelles remet le trophée de l'Innovation de l'année à Benoît Allaire, T.P., au cours de la rencontre annuelle 2003.

Denis Beauchamp, C.A.É., directeur général et secrétaire, remet le trophée de l'Étudiant bénévole de l'année à François Boulanger, au cours de la rencontre annuelle 2003.

Le Mérite de l'innovation technologique est revenu à monsieur **Benoît Allaire**, T.P. Il a conçu l'inventaire photographique et créé l'entreprise qui le met en œuvre, ALLB. Ce service regroupe toutes les informations de chacun des équipements électriques et mécaniques d'un bâtiment. Il informe de l'état de santé des composantes et indique les besoins d'entretien ou de remplacement. Une estimation des coûts reliés aux travaux et une suggestion d'échéancier complètent ce produit. L'inventaire technologique recourt à l'image, au texte, au son et à la vidéo. Les données sont recueillies chez le client. Il en résulte un répertoire visuel complet des équipements, complété par l'information du fabricant et les analyses du personnel.

La mention de l'Étudiant bénévole de l'année a été attribuée en 2003 à **François Boulanger**. Membre de l'OTPQ depuis deux ans, il est actif au Regroupement de Montréal. Il contribue à l'organisation d'activités au Collège Ahuntsic. Il y initie des rencontres d'information de l'Ordre. Ce jeune homme incite ses confrères et consœurs à en devenir membres. Son intérêt pour la profession de technologue est d'autant plus significatif qu'il s'agit pour lui d'une réorientation de carrière. Il souhaite devenir inspecteur de bâtiments neufs, résidentiels ou commerciaux. Il a créé sa propre entreprise dans ce domaine. Il est aussi membre du comité exécutif de la Corporation des inspecteurs en bâtiments de la province de Québec.

Le comité des prix de l'ordre a tenu également à décerner une Mention Spéciale à Gilles Dallaire, T.P. , pour son implication bénévole au cours des dernières années.

RAPPORT DU SYNDIC

Ce rapport résume les activités du Bureau du syndic de l'Ordre des Technologues Professionnels du Québec durant la dernière année se terminant avec l'année fiscale 2003-2004. Il ne comprend aucune date de début de période sur des dossiers particuliers puisqu'il se veut un portrait de l'ensemble des activités.

Nous vous présenterons les activités du syndic qui ont eu cours durant l'année, les secteurs d'activités qui semblent faire l'objet de questionnement et de plaintes, notre action vis à vis les membres et l'information à donner au public. De plus nous avons regroupé dans un tableau récapitulatif l'état des travaux effectués durant la dernière année.

La venue d'un syndic adjoint additionnel a permis d'accélérer le traitement des demandes d'enquêtes et de rendre un meilleur service au public. De plus le nouveau syndic a une expertise de travail en conciliation de compte ce qui est un atout pour l'équipe de syndics en raison de l'augmentation des dossiers concernant ce sujet.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Le syndic principal M. Chenel Lauzier, T.P., a traité la grande majorité des dossiers. Le syndic intérimaire M. Gilles Y. Hamel, T.P., termine un dossier qui était en cours avant l'arrivée du syndic principal. Ce dossier sera entendu au Tribunal des Professions au cours de l'automne 2004. Le syndic adjoint M. Serge Dumas, T.P., a traité plusieurs dossiers confiés par le syndic principal. Devant le grand nombre de dossiers à traiter l'Ordre a du procéder à l'embauche d'un autre syndic adjoint en la personne de monsieur Pierre Bonneville.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS TRAITÉS ET DES ACTIONS POSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Il est possible que certains dossiers se chevauchent plus d'une année (soit l'année précédente, l'année en cours ou l'année suivante) en raison de leur complexité et/ou la décision à rendre par un comité concerné.

État des activités	État au 31 mars 2004
Nombre de dossiers traités	26
Demande de renseignements divers	21
Demande de tenue d'enquête	20
Plaintes portées devant le Comité de discipline	3
Demande d'enquête particulière	0
Différend soumis à la conciliation	1
Différends soumis à la conciliation rapide	9
Différend soumis au Conseil d'arbitrage des comptes	0
Différend soumis au Comité de révision	0
Enquêtes en cours	10
Enquêtes terminées, dossiers sans plainte	6[1]
Dossiers au Comité de discipline	6
Dossiers au Comité de discipline en attende de décision	2
Dossiers au Comité de discipline en attente d'audition	2
Dossiers au Comité de discipline avec décision rendue	2[1]
Dossiers au Tribunal des Professions	1[1]

[1]Certains dossiers ont débuté l'année précédente.

Cette année les domaines de l'inspection de maisons usagées, de l'architecture et du génie civil ont fait l'objet de questionnement et de demandes d'enquêtes de la part du public. La grande majorité des activités des syndics sont concentrées dans le domaine de l'inspection de maisons usagées.

Comme le marché immobilier demeure très actif, l'inspection de bâtiments est devenu un service très utilisé par les futurs acheteurs de propriétés et des litiges surgissent entre les consommateurs et les professionnels sur la nature des services rendus et les impacts suite à la prise de possession du bâtiment.

Les problèmes soulevés par les clients sont de l'ordre du mandat, des limites de l'inspection, de la relation avec les clients et de l'application du Code de déontologie. Il en va de même pour le secteur de l'architecture qui est aussi relié au domaine immobilier et qui est soumis aux mêmes mouvements.

Le domaine du génie civil en regard des installations septiques, suscite des demandes de la part du public au sujet de la nature des mandats alloués aux technologues professionnels. L'absence de mandat et la nature de ceux-ci sont des sujets de mésentente. Le syndic a du intervenir dans quelques cas afin de régulariser des situations. L'information détaillée et précise sur la nature des services à rendre permet une meilleure relation professionnelle avec les clients. Nous devons continuer à sensibiliser les professionnels à la qualité de leur pratique et du mandat écrit afin d'offrir ainsi un meilleur service aux consommateurs.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Les autres activités du syndic durant l'année ont porté sur :

- La formation des syndics,
- Préparation et participation à l'atelier sur le Code de déontologie à la rencontre annuelle des technologues.
- Participation du syndic au Comité de sélection pour l'embauche d'un syndic adjoint.
- Perfectionnement des syndics

Chenel Lauzier, T. P.
Syndic de l'OTPQ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
de L'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC** au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Poirier & Associés
Comptables agréés

Vaudreuil-Dorion
Le 6 mai 2004

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Errata

Lors de l'impression du Rapport annuel 2003-2004, quelques erreurs se sont retrouvées dans la partie concernant le rapport des vérificateurs.

Ainsi à la page 13, dans le titre du tableau des résultats, il est écrit : «EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003». Il faudrait plutôt lire : «EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004». À la même page et dans le même tableau, les titres de deux colonnes ont été inversés : 2003 est à la place de 2004 et vice versa.

À la page 19, dans le titre du tableau, il est écrit : «RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRE». Il faudrait plutôt lire : «RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES». Dans le titre du même tableau, il est écrit : «EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003». Il aurait plutôt fallu y lire : «EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004».

Ces deux pages corrigées ont donc été ajoutées à la publication afin de refléter les véritables données du bilan de l'Ordre.

Denis Beauchamp, caé
Directeur général et secrétaire

SIÈGE SOCIAL: 1265, RUE BERRI, BUREAU 720, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 4X4 • (514) 845-3247 • 1-800-561-3459 • FAX: (514) 845-3643
techno@otpq.qc.ca • http://www.otpq.qc.ca

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Budget	2004	2003
PRODUITS			
Cotisations	1 000 300 $	978 688 $	965 685 $
Frais étude de dossiers & administration	15 115	22 992	15 505
Services rémunérés	89 000	139 652	66 595
Autres revenus	22 600	49 157	30 687
total	1 127 015	1 190 489	1 078 472
CHARGES D'EXPLOITATION			
Défense professionnelle	48 500	59 053	57 580
Tableau des membres et admissions	25 500	27428	26 175
Inspection professionnelle et formation continue	18 000	24 150	24 990
Syndic et discipline	32 500	59 446	40 554
Relations avec le milieu	17 500	20 053	16 836
Promotion et communication	123 200	132 801	89 647
Administrateurs et mandataires	104 500	114 954	96 029
Participation des membres	16 000	9 089	14 234
Gestion et soutien	230 750	215 206	230 790
Services aux membres	34 450	31 569	48 264
Salaires et avantages sociaux	461 000	473 358	406 499
total	1 111 900	1 167 107	1 051 598
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 115 $	23 382 $	26 874 $

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Fonds d'administration générale	Investis en immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds pour projets spéciaux	Fonds des assurés membres	Total 2004	Total 2003
Solde d'ouverture	49721 $	44396 $	113100 $	8128 $	-$	-$	215345$	188471$
Excédents des produits sur les charges	23382	-	-	-	-	-	23382	26874
Affectations d'origine interne	(27 948)	-	-	-	13 974	13 974	-	-
Amortissement des immobilisations	14532	(14532)	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(13084)	13084	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	46603$	42948$	113 100$	8128$	13974$	13 974$	238 727$	215 345$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

Produits	Budget	2004	2003
	1 000 300 $	978688 $	965 685$
	15115 $	22 992 $	15 505$
Revenus de primes - vente de services	- $	27947 $	- $
Revenus de publicité – revue	72 000	67 603	43 394
Revenus de publicité – annuaire	-	-	273
Ventes diverses	4 000	5442	4000
Ventes de services	13 000	38 660	18 928
total	89 000 $	139 652 $	66 595 $
Congrès	7 500 $	8957 $	7833 $
Intérêts	10 000	13 060	14 357
Sous-location	-	-	1050
Divers	5 100	24 440	7447
Évaluation inspecteurs	-	2700	-
total	22 600 $	49157 $	30 687 $
	1 127 015 $	1 190 489 $	1 078 472 $

Charges d'exploitation	Budget	2004	2003
Déplacements et représentation	3 000 $	6 399 $	2 771 $
Cotisations	28 500	22 436	27633
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	17 000	29 908	27 176
Papeterie, impression, fournitures	-	68	-
Honoraires de consultation	-	170	-
Perfectionnement	-	72	-
total	48 500 $	59 053 $	57 580 $
Déplacements et représentation	1 500 $	2 532 $	1 007 $
Frais de programmation	1 000	1 043	1 020
Papeterie, impression, fournitures	9 000	3449	8619
Postes et adressages	14 000	19512	15 529
Perfectionnement	-	892	-
total	25 500 $	27428 $	26 175 $
Honoraires	18 000 $	20 831 $	24 990 $
Papeterie, impression, fournitures	-	3 319	-
total	18 000 $	24 1 50 $	24 990 $
Déplacements et représentation	- $	- $	80 $
Frais juridiques / discipline	12 000	30 867	12 032
Honoraires de syndic	20 000	26 032	27 748
Frais de communication	500	1 872	694
Papeterie, impression, fournitures	-	652	-
Postes et adressages	-	23	-
total	32 500 $	59 446 $	40 554 $

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Budget	2003	2004
PRODUITS			
Cotisations	1 000 300 $	978 688 $	965 685 $
Frais étude de dossiers & administration	15 115	22 992	15 505
Services rémunérés	89 000	139 652	66 595
Autres revenus	22 600	49 157	30 687
total	1 127 015	1 190 489	1 078 472
CHARGES D'EXPLOITATION			
Défense professionnelle	48 500	59 053	57 580
Tableau des membres et admissions	25 500	27 428	26 175
Inspection professionnelle et formation continue	18 000	24 150	24 990
Syndic et discipline	32 500	59 446	40 554
Relations avec le milieu	17 500	20 053	16 836
Promotion et communication	123 200	132 801	89 647
Administrateur et mandataires	104 500	114 954	96 029
Participation des membres	16 000	9 089	14 234
Gestion et soutien	230 750	215 206	230 790
Services aux membres	34 450	31 569	48 264
Salaires et avantages sociaux	461 000	473 358	406 499
total	1 111 900	1 167 107	1 051 598
EXÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 115 $	23 382 $	26 874 $

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Fond d'administration générale	Investis en immobilisations	Fonds de réserve	Fond de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds pour projets spéciaux	Fonds des assurés membres	Total 2004	Total 2003
Solde d'ouverture	49 721 $	44 396 $	113 100 $	8 128 $	- $	- $	215 345 $	188 471 $
Excédents des produits sur les charges	23 382	-	-	-	-	-	23 382	26 874
Affections d'origine interne	(27 948)	-	-	-	13 974	13 974	-	-
Amortissement des immobilisations	14 532	(14 532)	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(13 084)	13 084	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	46 603 $	42 948 $	113 100 $	8 128 $	13 974 $	13 974 $	238 727 $	215 345 $

BILAN AU 31 MARS 2004

	2004							2003
	Fonds d'administration générale	Investis en immobilisation	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds pour les projets spéciaux	Fonds des assurés membres	Total	Total
Actif								
Actif à court terme								
Encaisse	143 628 $	- $	- $	- $	- $	- $	143 628 $	18 075 $
Dépôts à terme (note 3)	520 000	-	-	-	-	-	520 000	625 000
Débiteurs (note 4)	71 743	-	-	-	-	-	71 743	16 650
Créance interfonds	-	-	113 100	8 128	13 974	13 974	149 176	121 228
Frais payés d'avance	43 760	-	-	-	-	-	43 760	39 839
total	779 131 $	- $	113 100 $	8 128 $	13 974 $	13 974 $	928 307 $	820 792 $
Placements (note 5)	123 992	-	-	-	-	-	123 992	123 702
Immobilisations Corporelles (note 6)	-	42 948	-	-	-	-	42 948	44 396
total	903 123 $	42 948 $	113 100 $	8 128 $	13 974 $	13 974 $	1 095 247 $	988 890 $
Passif								
Passif à court terme								
Créditeurs (note 8)	205 166 $	- $	- $	- $	- $	- $	205 166 $	224 922 $
Cotisations perçues d'avance	502 178	-	-	-	-	-	502 178	427 395
Créances interfonds	149 176	-	-	-	-	-	149 176	121 228
	856 520 $	- $	- $	- $	- $	- $	856 520 $	773 545 $
Actifs nets								
Investis en immobilisations	- $	42 948 $	- $	- $	- $	- $	42 948 $	44 396 $
Affection d'origine interne	-	-	113 100	8 128	13 974	13 974	149 176	121 228
Fond d'administration générale	46 603	-	-	-	-	-	46 603	49 721
	46 603 $	42 948 $	113 100$	8 128$	13 974$	13 974$	238 727 $	215 345 $
	903 123 $	42 948 $	113 100$	8 128$	13 974$	13 974$	1 095 247 $	988 890 $

administrateur

administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	23 382 $	26 874 $
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	14 532	17 172
	37 914	44 046
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(3 988)	99 756
	33 926	143 802
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(290)	(394)
Acquisition d'immobilisations	(13 083)	(4 872)
	(13 373)	(5 266)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	20553	138 536
Espèces et quasi-espèces au début	643 075	504 539
Espèces et quasi-espèces à la fin	663 628 $	643 075 $

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2004

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs service professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la périodes visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds d'administration

Le fond d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
31 MARS 2004

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Les investissements en immobilisations sont constatés à titres de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

3. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux variant de 1,35 % à 1,50 % et viennent à échéance au cours du prochain exercice.

4. Débiteurs

	2004	2003
Clients	62 687 $	9 573 $
Intérêts courus	299	563
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalités de remboursement prévues	8 757	6 514
total	71 743 $	16 650 $

5. Placements

	Valeurs marchande	2004	2003
Fonds mutuels	112 390 $	109 992 $	109 702 $
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000	14 000
total	126 390 $	123 992 $	123 702 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
31 MARS 2004

6. Immobilisations corporelles

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	161 070 $	150 103 $	10 967 $	8 084 $
Équipement informatique	251 156	226 288	24 868	27 707
Logiciels	79 648	72 691	6 957	8 017
Améliorations locatives	24 455	24 299	156	588
total	516 329 $	473 381 $	42 948 $	44 396 $

7. Emprunt bancaire

La marge de crédit renégociable annuellement, d'un montant autorisé de 100 000$ au taux préférentiel, est garantie par un dépôt à terme de 50 000 $

8. Créditeurs

	2004	2003
Fournisseurs	69 131 $	110 041 $
Frais courus	14 852	5 406
Salaires et déductions à la source	43 403	52 890
Taxes à la consommation	71 780	48 585
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avances	6 000	6 000
	205 166 $	224 922 $

9. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

La société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière. Les justes valeurs des placements non cotés tels que les parts permanentes Desjardins sont inscrites au coût.

10. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport de vérification.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent 191 951 $ et comprennent les versements suivants :

2005	107 583 $
2006	65 402
2007	18 966

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2004.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Produits	Budget	2004	2003
Cotisations			
	1 000 300$	978 688 $	965 685 $
Frais étude de dossiers & administration			
	15 115 $	22 995 $	15 505 $
Services rémunérés			
Revenus de primes - vente de services	- $	27 947 $	- $
Revenus de publicité - revue	72 000	67 603	43 394
Revenus de publicité – annuaire	-	-	273
Ventes diverses	4 000	5 442	4 000
Ventes de services	13 000	38 660	18 928
total	89 000 $	139 652 $	66 595 $
Autres revenus			
Congrès	7 500 $	8 957 $	7 833 $
Intérêts	10 000	13 060	14 357
Sous-location	-	-	1 050
Divers	5 100	24 440	7 447
Évaluation inspecteurs	-	-	-
total	22 600 $	49 157 $	30 687 $
Produits totaux			
	1 127 015 $	1 190 489 $	1 078 472 $

Charges d'exploitation	Budget	2004	2003
Défense professionnelle			
Déplacements et représentation	3 000 $	6 399 $	2771 $
Cotisations	28 500	22 436	27 633
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	17 000	29 908	27 176
Papeterie, impression, fournitures	-	68	-
Honoraire et consultation	-	170	-
Perfectionnement	-	72	-
total	48 500 $	59 053 $	57 580 $
Tableau des membres et admissions			
Déplacements et représentation	1 500 $	2 532 $	1 007 $
Frais de programmation	1 000	1 043	1020
Papeterie, impression, fournitures	9 000	3 449	8 619
Postes et adressages	14 000	19 512	15 529
Perfectionnement	-	892	-
total	25 500 $	27 428 $	26 175 $
Inspection professionnelle et formation continue			
Honoraires	18 000 $	20 831 $	24 990 $
Papeterie, impression, fournitures	-	3 319	-
total	18 000 $	24 150 $	24 990 $
Syndic et discipline			
Déplacements et représentation	- $	- $	80 $
Frais juridiques / discipline	12 000	30 867	12 032
Honoraires de syndic	20000	26 032	27 748
Frais de communication	500	1 872	694
Papeterie, impression, fournitures	-	652	-
Postes et adressages	-	23	-
total	32 500 $	59 446 $	40 554 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Budget	2004	2003
Relations avec le milieu			
Déplacements et représentation	8 000 $	9 907 $	7 936 $
Commissions sur recrutement	3 500	2 170	3400
Papeterie, impression, fournitures	6 000	7 350	5 500
Cotisations	-	50	-
Perfectionnement	-	371	-
Divers articles promotionnels	-	205	-
	17 500 $	20 053 $	16 836 $
Promotion et communication			
Revue et TP Express	86 000 $	104 571 $	62 269 $
Rapport annuel	2 700	2 689	2 630
Bourses et prix d'exposition	5 500	4 969	5 601
Publicité	10 000	5 718	7 754
Communications	4 000	4 401	4 026
Consultation et sous-traitance	12 000	8 557	6 837
Papeterie, impression, fournitures	3 000	-	250
Déplacements et représentation	-	1 774	280
Perfectionnement	-	122	-
	123 200 $	132 801 $	89 647 $
Administrateurs et mandataires			
Réunions du conseil d'administration et du bureau	65 000 $	69 770 $	55 130 $
Déplacements et représentation	35 500	37 715	36 758
Formation et documentation	-	175	260
Papeterie, impression, fournitures	1 000	3 362	641
Assurances	3 000	3 668	3 240
Congrès annuel	-	264	-
	104 500 $	114 954 $	96 029 $
Participation des membres			
Remises aux regroupements	16 000 $	9 089 $	14 234 $
Gestion et soutien			
Déplacements et représentation	- $	594 $	169 $
Cotisations	2 000	2 414	1735
Divers articles promotionnels	2 750	1 399	2 081
Formation et documentation	7 000	4 143	7 339
Mauvaises créances	-	423	200
Frais de vérification	3 500	5 205	4 100
Frais de programmation	2 500	4 230	4 233
Papeterie, impression, fournitures	16 000	10 540	15 340
Postes et adressages	20 000	14 422	22 924
Frais de communication	15 500	10 656	12 790
Loyer	61 900	61 915	61 022
Entretien de l'équipement	15 000	12 294	10 306
Location d'équipement	13 000	14 462	15 284
Assurances et taxes	10 000	11 609	10 338
Entretien du local	600	538	549
Intérêts et frais de banque	7 000	8 609	7 014
Amortissements des immobilisations	18 000	14 532	17 172
Frais de gestion	36 000	37 221	35629
Consultation et sous-traitance	-	-	2 565
	230 750 $	215 206 $	230 790 $
Salaires et avantages sociaux			
	461 000 $	473 358 $	406 499 $

Renseignementss complémentaires (suite)	Budget	2004	2003
Services aux membres			
Papeterie, impression, fournitures	1 000 $	- $	1 098 $
Congrès annuel	6 000	7 821	5 724
Programme de développement professionnel	23 750	18 495	25 517
Frais de consultation divers	-	3 288	12 500
Achats de sceaux, joncs et épingles	3 700	1 965	3 425
	34 450 $	31 569 $	48 264 $
CHARGE D'EXPLOITATION TOTALES	**1 111 900 $**	**1 167 107 $**	**1 051 598 $**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005
(avril 2004 à mars 2005)

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif.
Elles ont été adoptées au Bureau de mars 2004

Revenus		
Cotisations		1 019 750
Frais étude de dossiers et administration		15 200
Services		
Vente de publicité	75 000	
Ventes de sceaux et joncs	4 000	
Intérêts sur dépôts & dividendes	11 000	
Congrès	8 250	
Ventes de services	32 000	
Autres revenus	10 000	
Total des services		140 250
Total des revenus budgétés		**1 175 200 $**
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux		492 000
Déplacements et représentations		
Réunions du Comité administratif et du Bureau	55 000	
Déplacements et représentation	59 000	
Total des déplacements et représentations		114 000
Frais d'exploitation		
Papeterie et impression	30 000	
Frais de poste & adressage	36 000	
Fourniture de bureau	6000	
Documentation	3000	
Télécommunications	13 000	
Internet	4 000	
Loyer siège social	61 900	
Entretien des locaux	600	
Entretiens d'équipements	17 000	
Assurances taxes et permis	14 000	
Locations équipements	13 000	
Amortissement des équipements	18 000	
Total des frais d'exploitation		216 500
Publications		
Revue Le Technologue et T.P. Express	102 000	
Rapport annuel	2 700	
Total des publications		104 700
Intérêts et frais de banques		7 500
Remises aux regroupements		15 000
Cotisations		30 500

Prévisions budgétaires (suite)		
Congrès annuel		6 000
Bourses		5 500
Publicité		8 000
Perfectionnement		3 000
Programme de développement professionnel		21 750
Frais de consultation		
Reconnaissance professionnelle	24 000	
Frais juridiques/disciplines	22 000	
Honoraires de gestion	38 000	
Frais de vérification	4 000	
Frais de programmation	5 000	
Honoraires de consultations	8 000	
Horaire de syndic	20 000	
Honoraire inspection prof.	18 000	
Commissions recrutement	500	
Total des frais de consultation		139 500
Divers		9 750
Total des dépenses budgétées		**1 173 700 $**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		**1 500 $**

TABLEAU DES MEMBRES INSCRIPTIONS AU 31 MARS 2004

	membres	étudiants
01 Bas Saint-Laurent/Gaspésie	135	10
02 Saguenay/Lac Saint-Jean	93	17
03 Québec	348	39
04 Mauricie	305	38
05 Estrie	138	24
06 Montréal	587	50
07 Outaouais	129	22
08 Abitibi-Témiscamingue	83	7
09 Côte-Nord/Nouveau-Québec	37	5
10 Nord-du-Québec	9	1
11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	19	6
12 Chaudière-Appalaches	235	21
13 Laval	233	19
14 Lanaudière	282	27
15 Laurentides	265	22
16 Montérégie	817	42
1. Hors Québec	25	0
2. Hors Canada	4	0
Total des membres	3744	
Total des étudiants		350

LA COTISATION

La cotisation pour l'année 2003-2004 (1er avril 2003 au 31 mars 2004) s'établit comme suit:

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	297 $
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	95 $
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	195 $
Cotisation d'un membre sans emploi	160 $
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	100 $
Cotisation d'un membre retraité	50 $
Cotisation d'un étudiant affilié	20 $

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2003 2004	2002 2003	2001 2002
Membres en règle au début de l'exercice	3762	3816	3678
+ admissions	504	380	642
- radiations	519	432	502
- décédés	3	2	2
Membres en règle à la fin de l'exercice	3744	3762	3816
Permis temporaire	0	0	0

COMPOSITION DU BUREAU ET DES COMITÉS

BUREAU 2003-2004

COMITÉ ADMINISTRATIF
Alain Bernier, T.P. (06) - Président
Richard Gervais, T.P. (06) - Vice-président aux affaires administratives
Jean-Guy Slevan, T.P. (06) - Vice-présidente aux affaires professionnelles
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux communications
Henri Laberge - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) jusqu'en juin 2003
Michel A. Gougeon - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis juin 2003

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2004)
Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)
Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Gilles Miville, T.P. (03, 12)
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)
Michel Plourde, T.P. (04, 17)
Germain Thibault, T.P. (05)
Danièle Binette, T.P. (06)
Bernard Gaudichon, T.P. (06) depuis mars 2004
Rosanna Pettinati, T.P. (06) jusqu'en mars 2004
Guy Létourneau, T.P. (06)
Michel Theauvette, T.P. (07)
Marc Guimont, T.P. (08)
Angélique Gagné, T.P. (09, 10)
Bernard Gaudichon, T.P. (13, 14, 15) jusqu'en mars 2004
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)
Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) jusqu'en octobre 2003
Joël Thériault, T.P. (13,14,15) depuis mars 2004
Simon Parent, T.P. (16)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ
Jean-Marie Bérubé
Michel A. Gougeon
Luc Perron, depuis juin 2003
Jacques Dupré
Henri Laberge, jusqu'en juin 2003

SECRÉTAIRE
Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC
Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS
Pierre Bonneville, T.P. depuis mars 2004
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)
Alain Bernier, T.P.

COMITÉS (AU 31 MARS 2004)

ADMISSION ET AGRÉMENT
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Diane Montour, T.P. (secrétaire)
Denis Côté, T.P.
Paul O'Borne, T.P.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
Deux représentants du courtier
Membre élu à la vice-présidence aux affaires professionnelles
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
M[e] Marie-Josée Crête (secrétaire)

DISCIPLINE
M[e] Jean-Jacques Gagnon (président nommé par le gouvernement)
Pierre Bonneville, T.P. jusqu'à mars 2004
Yvan Fortin, T.P. depuis mars 2004
Yves Hugron, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
M[e] Sylvie Lavallée (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT
Louis Parent, T.P. (président)
André Lavoie, T.P.
Jean Moquin, T.P.
Réal Julien, T.P.
André Lavoie, T.P.
Guy Nadeau, T.P.

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Manon Chiasson, représentante du ministère de l'Éducation
Germain Bouffard, représentant de la Fédération des cégeps
Un représentant de la Fédération des cégeps à nommer
Denis Beauchamp, c.a.é. (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE
Serge Toutant, T.P. (président)
Serge Gingras, T.P.
Yvan Lemay, T.P.
Jean Picard, T.P.
Denis Bertrand, T.P.
Serge Hamel, T.P.
Serge Mercier, T.P.
Gilles Dallaire, T.P., inspecteur
Gilles Masse, T.P., inspecteur
Jean-Claude Morin, T.P., inspecteur
Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée
M[e] Marie-Josée Crête (secrétaire)

PRIX DE L'ORDRE
Florent Boivin, T.P., (président)
Yanick Bouchard-Latour, T.P.,
Marc Daneau, T.P.
Mario Dubois (secrétaire) jusqu'à novembre 2003
Guy Giasson (secrétaire) depuis décembre 2003

RÉVISION DES PLAINTES
Jacques Dupré, président, administrateur nommé par l'OPQ
Yvon Germain, T.P.
Gervais Lessard
André-M. Gélinas, T.P.
M[e] Sylvie Lavallée (secrétaire)

SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU SYNDIC
Jacques Dupré, administrateur nommé par l'OPQ
Marc Guimont, T.P.
Gilles Miville, T.P.
Laval Tremblay, T.P.

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2004)
Denis Beauchamp, c.a.é.,directeur général et secrétaire de l'Ordre
M[e] Marie Josée Crête, directrice des affaires juridiques et professionnelles
Mario Dubois, directeur des communications jusqu'au 4 novembre 2003
Guy Giasson, directeur des communications depuis le 12 novembres 2003
Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel
Lisette Lavoie, adjointe administrative
Francine Lapointe, agente aux affaires professionnelles
Diane Montour, T.P., agente à l'admission et à l'agrément
Ginette Rhéaume, préposée au Tableau des membres, réception et sécrétariat
Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 720
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : (514) 845-3247 ou 1 800 561-3459
Télécopieur : (514) 845-3643

Courriel : techno@otpq.qc.ca
Site Internet : www.otpq.qc.ca